



Syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers
et assimilés de la région de Monistrol-sur-Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille dix-sept

Le 25 Avril à 18 heures

Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et
le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région
de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de MONISTROL sur LOIRE
sous la présidence de
Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président

Etaient présents :

. les membres titulaires, ci-après (14):

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président,

M. Gilles DAVID - M. Jacques FAURE –
M. Jean-Jacques MOUNIER –
M. Jean PRORIOU – M. Xavier LIOGIER –
M. Éric PETIT – M. Luc JAMON –
M. Yves BRAYE – M. Didier ROUCOUSE –

M. Bernard GALLOT – M. Jacques SURREL –
M. Jean-Paul DEGACHE – M. Robert CLEMENCON –

. les délégués titulaires suppléants ci-après (2):

Mme Marie-France BAZELIS (ayant pouvoir en l'absence de M. Eric DUBOUCHET) –
Mme Yvette RUARD (ayant pouvoir en l'absence de M. Louis SIMONNET) –

Etaient absents excusés (10):

. les membres ci-après :

M. René PASCAL – M. Ludovic GIRE
M. François BERGER –
M. Louis SIMONNET – M. Christophe NAVE
Mme Sylvie BRUNON – M. Patrice MOUNIER

M. Didier USSON – M. Eric DUBOUCHET
Mme Annick HERITIER – M. Pierre ASTOR
M. Daniel BILLARD –

—
Monsieur Jean-Jacques MOUNIER a été élu secrétaire de séance.
—

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**N° 2017.04.25**

Objet : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres du SYMPTTOM.

RAPPORT DU PRESIDENT :

Monsieur le Président rappelle que suite à la fusion des Communautés de Communes Marches du Velay et Rochebaron et du récent renouvellement des délégués du SYMPTTOM, il s'avère nécessaire de procéder à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Conformément aux dispositions actuellement en vigueur du Code des marchés publics (Articles 22 et 23), lorsqu'il s'agit d'un syndicat mixte, cette instance est composée par le Président de cet établissement et un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus en son sein, par l'assemblée délibérante du syndicat (Article 22, I, 5).

En conséquence, la composition de la commission d'appel d'offres sera identique à celle prévue pour une commune de plus de 3 500 habitants et plus.

Elle sera de ce fait constituée par :

- le Président du SYMPTTOM : Président de la commission d'appel d'offres,
- cinq membres du comité syndical, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel (Article 22 II et 22 III du Code des Marchés Publics).

Considérant la nécessité de constituer, dès à présent, la commission d'appel d'offres qui sera plus généralement appelée à intervenir dans le cadre de l'activité du syndicat, Monsieur le Président fait appel aux candidatures et invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Cinq candidatures se sont proposés

Eu égard à l'exposé ci-avant énoncé,

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité sur 16 votants,

- **DECIDE** de procéder conformément aux dispositions légales en vigueur à la désignation des membres du comité syndical habilités à siéger au sein de la commission d'appel d'offres ;
- **ELIT**, par 16 voix POUR, pour faire partie de cette commission d'appel d'offres,

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**(N° 2017.04.25 suite)****- en qualité de délégués titulaires :**

- . M. François BERGER
- . M. Yves BRAYE
- . M. Eric DUBOUCHET
- . M. Bernard GALLOT
- . M. Jean-Jacques MOUNIER

- en qualité de délégués suppléants (dans l'ordre de l'élection):

- . M. Xavier LIOGIER
- . M. Robert CLEMENCON
- . M. Didier ROUCOUSE
- . M. Jacques SURREL
- . M. Ludovic GIRE

En conséquence, ladite commission d'appel d'offres sera composée de :

Président : M. Jean-Paul LYONNET, Président du S.Y.M.P.T.T.O.M.

Membres titulaires :

- M. François BERGER
- . M. Yves BRAYE
- . M. Eric DUBOUCHET
- . M. Bernard GALLOT
- . M. Jean-Jacques MOUNIER

Membres suppléants (dans l'ordre de l'élection) :

- . M. Xavier LIOGIER
- . M. Robert CLEMENCON
- . M. Didier ROUCOUSE
- . M. Jacques SURREL
- . M. Ludovic GIRE

- DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Président pour veiller à l'exécution des présentes dispositions.

--==--

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré

À MONISTROL sur LOIRE

Le 25 Avril 2017,

Le Président,

Jean-Paul LYONNET